DISTRICT VAL-DE-MARNE FFF

e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS
**
Date Parutions dernières divisions
**
Engagement dernières divisions
**
Horaires Officiels des matchs
**
Infos Ligue
**
Inscription Bénévole
**
Parienté Avocats

Procès-verbaux

Commissions

Calendriers

Annexes

Catégories d'Ages
**
Planning Formations
**
Location Véhicules

A Consulter sur Footclub

Néant

Egalement Consultable sur notre site internet
http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/

«DEBUT DES COMPETITIONS»

Seniors D1 (Groupe 12) :	Samedi 20 septembre 2025
Seniors D2 (2 Groupes 12) :	Dimanche 21 septembre 2025
Seniors D3 (2 Groupes de 10)	Dimanche 05 octobre 2025
Futsal D1 5 (Groupe de 10)	Samedi 20 septembre 2025
Jeunes (U18 & U16) (Groupes 10)	Dimanche 05 octobre 2025
U15 D1 (Groupe 12)	Samedi 27 septembre 2025
(Une D2 sera constituée à la rentrée avec les nouveaux engagements)	
U14 D1 (Groupe 12)	Samedi 27 septembre 2025
U14 Phase de brassage	Samedi 05 octobre 2025
Anciens D1 et D2 (groupes 12)	Dimanche 21 septembre 2025
Anciens D3 (groupes 14)	Dimanche 21 septembre 2025
(Suppression de la D4 Anciens suite au non-réengagement de nombreuses équipes)	
Anciens +45 Ans (groupes 12)	Dimanche 21 septembre 2025
Anciens +55 Ans (groupes 10)	Dimanche 05 octobre 2025

LISTE DES CLUBS ENGAGES
dans les dernières divisions des CHAMPIONNATS
Seniors D4 / U18 D3 / U16 D4 / FUTSAL D2 / Féminines Sen D1

Liste au 28 Août 2025 (Liste complète en annexe du journal)

En cas d'avis contraire, prévenir le Secrétariat Du District Du Val-De-Marne De Football pour le 03 Septembre 2024
Sans courrier à cette date, nous considérerons que les équipes sont définitivement engagées.
Par ailleurs, les Clubs qui le désirent, peuvent encore engager des équipes dans ces catégories, prévenir le DISTRICT du VDM DE FOOTBALL par écrit pour le 03 Septembre 2024 au plus tard.

FORMATIONS CFI

TOUT SAVOIR = https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations/

FORMATIONS FIA

FOOTBALL
Session n°1 - 20, 21, 27 et 28 septembre 2025
Session n°2 - 25, 26 octobre, 1er et 2 novembre 2025
Session n°3 - 29, 30 novembre, 6 et 7 décembre 2025
Session n°4 - 7, 8, 14 et 15 février 2025
Lien football : https://maformation.fff.fr/formation/59-formation-initiale-d-arbitre.html

Futsal
Session unique - 4, 5, 11 et 12 octobre 2025
Lien futsal : https://maformation.fff.fr/formation/60-formation-initiale-d-arbitre-futsal.html

Réunions de Rentrées « FOOT EFFECTIF REDUIT »

LUNDI 8 SEPTEMBRE A 19H - REUNION U12/U13
LUNDI 15 SEPTEMBRE A 19H - REUNION U10/U11
LUNDI 22 SEPTEMBRE A 19H - REUNION U6/U9
Rendez-vous au District du Val de Marne de Football
131, boulevard des Alliés 94500 Champigny/marne

Tous les clubs sont tenus d'y participer (sous peine d'amende de 100 euros).
Tous les **responsables de la catégorie concernée et le responsables Ecole de Foot sont conviés**.

Edition N° 725 du Jeudi 28 Août 2025

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : https://districtvaldemarne.fff.fr
*Documents & * Procès-Verbaux

TROPHEES « CHAMPIONS »

Les Clubs détenteurs des Trophées CHAMPIONNATS 2023/2024 sont invités à les retourner au District avant le 25 Août 2025 :

U14	**VGA ST MAUR US**
FUTSAL	**HAY LES ROSES 94 FUTSAL**
SENIORS FEM.	**VITRY ES**

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE
Recrute pour la nouvelle saison 2024/2025 – *Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal*

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

-**Commission de Discipline** (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
-**Commission d'Appel Disciplinaire** (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
-**Commission des Statuts & Règlements** (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
-**Commission d'Organisation des Compétitions** (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : *secretariat@districtvaldemarne.fff.fr*

Demande d'entente saison 2025/2026

Le District du Val de Marne de football demande de bien vouloir envoyer vos demandes d'ententes (article 11.7 du Règlement Sportif Général).
Attention, la procédure pour les demandes d'ententes doit passer par le footclub du club support.

Voir procédure ci-dessous:

Sur Footclubs cliquez dans le menu « organisation » puis « Vie du club ».

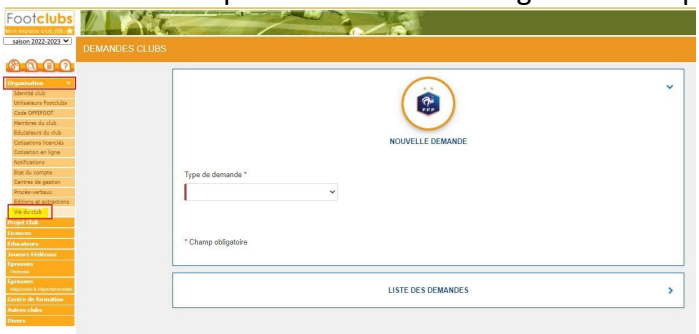

Sélectionnez « Entente » dans le type de demande, puis complétez le formulaire qui s'affiche :

- Choisir la saison
- Choisir l'équipe : seules les équipes préalablement engagées à partir de la catégorie U12 sont affichées (pour le foot d'animation, cliquez sur « créer une nouvelle équipe »).
- Choisir le(s) club(s) constituant l'entente
- Saisir le nom souhaité pour l'entente
- Choisir la(les) installation(s) attribuées par défaut où auront lieu les rencontres de l'entente
- Renseigner dans le motif le club conservant la place sportive à l'issue de la saison 2024/2025

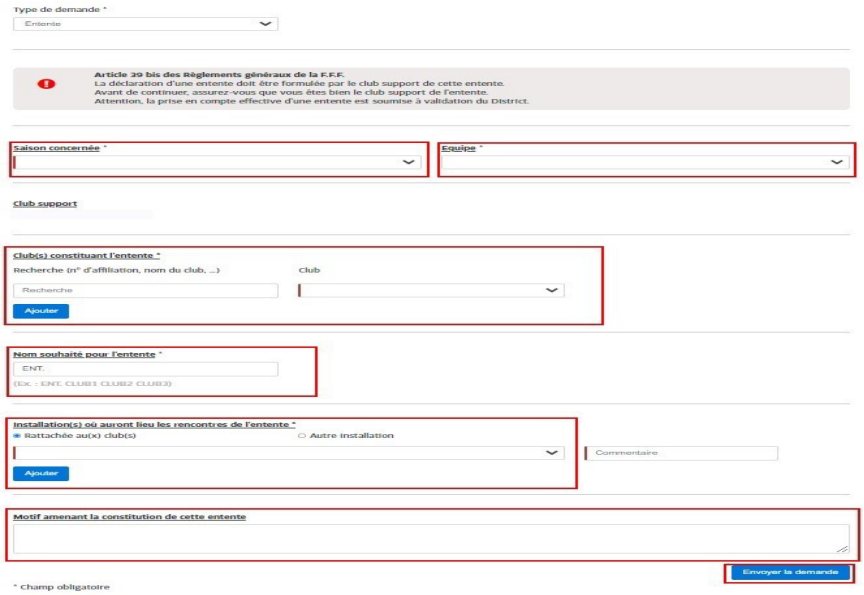

Une fois la demande complétée et transmise, elle sera traitée puis validée par le comité directeur du District.

Veuillez en parallèle informer la direction par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

Article 11 - Les Obligations

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

- **D1**
  - SENIORS :
    Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.
  - JEUNES FOOTBALL A 11 :
    3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.
    Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :
    - De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
    - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
  - FOOT A EFFECTIF REDUIT :
    - 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
    - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
    - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.
- **D2**
  - SENIORS :
    - 2 équipes
  - JEUNES :
    - 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
    - Ou bien une équipe U20
    - Ou une équipe féminine U15F à 11.
    - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3ème équipe de jeunes.
  - Foot à effectif réduit :
    - 2 équipes (de U8 à U13)
    - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
    - Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1ere saison.

- **D3**
  - SENIORS :
    - 1 équipe
    - Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.
- **D4**
  - SENIORS :
    - 1 équipe

- Pas d'obligation.

Installation de la FMI

À l'approche de la reprise des compétitions 2025-2026, veuillez trouver ci-dessous quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Nous vous invitons à reprendre le contenu ci-dessous ainsi que le guide utilisateur (envoyer par mail à tous les clubs le 23/07/25) et sur notre site internet. http://districtvaldemarne.fff.fr

Note spécifique déploiement WebAPP FMI
La dernière version de la WebApp FMI peut être déployée sur l'ensemble de vos territoires. Cette solution présente de nombreux avantages par rapport à l'application traditionnelle 3.9.0 qui n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android.
Elle offre une meilleure stabilité et des fonctionnalités optimisées. Vous pouvez dorénavant promouvoir activement cette solution auprès de vos clubs en remplacement de l'application mobile historique.

1. Versions disponibles

- **Application FMI historique**
  - Dernière version *Play Store* : 3.9.0.0
  - Dernière version *Apple Store* : 3.9.0
- ⚠️ **Attention :** l'application FMI 3.9.0 n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android. Pour les utilisateurs Android avec des versions récentes, il convient donc d'utiliser la *WebApp FMI (cf ci-dessous)*.

- **WebApp FMI**
  - Dernière version **:** 5.0.5
  - Guide utilisateur pour la mise à jour de l'application ci-joint

2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J :**
- Pour les utilisateurs Footclubs **:** en se connectant à Footclubs (https://footclubs.fff.fr)
- Pour les utilisateurs exclusivement FMI (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (https://fmi.fff.fr/assistance)

3. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

- **Simplification du paramétrage :**
  - La case "*Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions*" a été supprimée
    - Seule la case "*Gestion feuille de match informatisée*" doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve
- **Paramètres à vérifier :**
  - Type de Profil
  - Gestionnaire feuille de match informatisée
  - Équipes affectées :

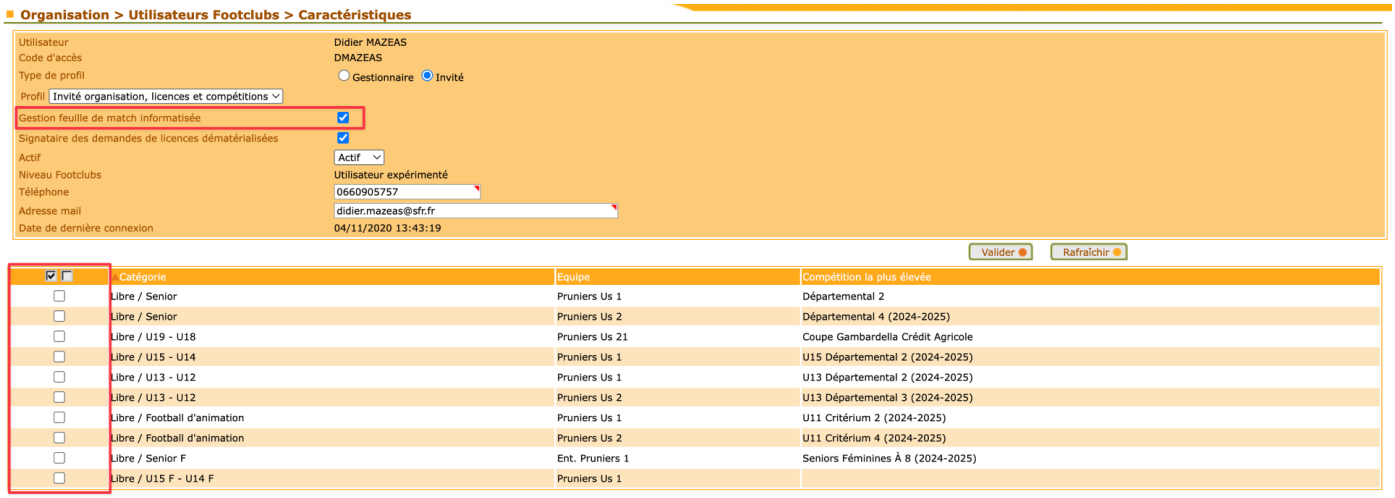

NB : Pour les utilisateurs qui avaient 2 comptes pour gérer le double paramétrage lié à la case "*Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions*", le correspondant Footclubs du club peut supprimer le second compte.

4. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (https://fmi.fff.fr) **UNIQUEMENT.**

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
  - **Pour les matchs du samedi :** dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
  - **Pour les matchs du dimanche :** dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
  - **Pour les matchs du lundi :** à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- **Pour les matchs du samedi :** à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du dimanche :** à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du lundi :** à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

6. Ressources d'aide

- FAQ Générale FMI : https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?buildName=fmi&tag=fmi-1183
- FAQ WebApp FMI : https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?thematic=webappfmi

INFO CLUB

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

OU

Via cette URL : https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179 **clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.**

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » …….@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)
-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)
-De mettre plusieurs boites mails des services du District en copie
(exemple : cda+technique+formation…)
-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boite mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Attestation D'affiliation

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Planning Des Parutions - Journal E-Foot 94 2025/202

JUILLET	3	10	24 *(Spécial Calendriers)*		
AOUT	28				
SEPTEMBRE	4	11	18	25	
OCTOBRE	2	9	16	23	30
NOVEMBRE	6	13	20	27	
DECEMBRE	4	11	18		
JANVIER	8	15	22	29	
FEVRIER	5	12	19	26	
MARS	5	12	19	26	
AVRIL	2	9	16	23	30
MAI	7	14 *(férié)*	21	28	
JUIN	4	11	18	25	
JUILLET	2	09	23 *(Spécial Calendriers)*		

Avis aux Clubs
« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.
Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).
Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).
Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

Engagements Dernières divisions

LISTE DES CLUBS ENGAGES
dans les dernières divisions des CHAMPIONNATS
Seniors / U18 / U16 / Seniors Féminines /Futsal D2

Liste au 28 Août 2025

En cas d'avis contraire, prévenir le Secrétariat Du District Du Val-De-Marne De Football Pour le 03 septembre 2025

Sans courrier à cette date, nous considérerons que **les équipes sont définitivement engagées.**
Par ailleurs, les Clubs qui le désirent, peuvent encore engager des équipes dans ces catégories, prévenir le DISTRICT du VDM DE FOOTBALL par écrit pour le **03 septembre 2025 au plus tard.**

SENIORS D4

Nom de club	Numéro de club
A.. MIMOSA MADA-SPORT	590397
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	530263
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	530263
ASSOCIATION ZENAGA DE FIGUIG	560864
BANN'ZANMI	550293
BOISSY U.J.	548423
CHOISY LE ROI A.S.	500031
CRETEIL FOOTBALL ACADEMIE	564381
FOOTBALL CLUB CAUDACIENNE	524161
FOOTBALL CLUB VERS L'AVANT-VITRY SUR SEINE 94	560471
FOOTBALL CLUB VERS L'AVANT-VITRY SUR SEINE 94	560471
GENTILLY ATHLETIC CLUB	590215
GÉNÉRATIONS SPORTS CLUB	561073
KREMLIN BICETRE C.S.A.	520524
MAROLLES F.C.	534669
NOISEAU STE S.	518152
O. CLUB D'IVRY	550465
O. CLUB D'IVRY	550465
SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS	582118
ST MANDE F.C.	520523
USJTO UKRAINE	565013
VILLECRESNES U. S.	554257
VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB	860294
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	500636
VITRY E.S.	529210

U18 D3

Nom de club	Numéro de club
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	530263
BOISSY F.C.	500651
BONNEUIL S/MARNE C.S.	541437
BRY F.C.	500791
CHARENTON C.A.P.	500012
CHOISY LE ROI A.S.	500031
FOOTBALL CLUB CAUDACIENNE	524161
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	560655
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	540651
GENTILLY ATHLETIC CLUB	590215
HAY LES ROSES C.A.	500716
MAISONS ALFORT F.C.	542388
NOGENT S/MARNE F.C.	514388
SANTENY SP.L.	535547
SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS	582118
THIAIS F.C.	512963
VAL DE FONTENAY AS	535208
VILLECRESNES U. S.	554257
VILLENEUVE ABLON U.S.	580485
VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB	860294
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	500636
VITRY C.A.	500004

U16 D4

Nom de club	Numéro de club
BONNEUIL S/MARNE C.S.	541437
CHARENTON C.A.P.	500012
CHEVILLY LA RUE ELAN	516843
CHOISY LE ROI A.S.	500031
CHOISY LE ROI A.S.	500031
FOOTBALL CLUB CAUDACIENNE	524161
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	560655
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	560655
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	540651
GENTILLY ATHLETIC CLUB	590215
LIMEIL BREVANNES A.J.	551254
NOGENT S/MARNE F.C.	514388
SANTENY SP.L.	535547
SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS	582118
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	542396
VAL DE FONTENAY AS	535208
VILLENEUVE ABLON U.S.	580485

FEMININES D1

Nom de club	Numéro de club
AS THAONFOOT	764554
CHAMPIGNY F.C. 94	510665
MAISONS ALFORT F.C.	542388
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	532125
SUCY F.C.	521870
THIAIS FEMININ FOOTBALL CLUB	764445
VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB	860294

FUTSAL D2

Nom de club	Numéro de club
A. S. C. VITRY	553055
A. S. C. VITRY	553055
A. S. C. VITRY	553055
BOISSY F.C.	500651
BORDS DE MARNE FUTSAL	552645
C'NOUES	564221
CHEVILLY LA RUE ELAN	516843
MAISONS ALFORT F.C.	542388
RUNGIS U.S.	507502
VILLENEUVE ABLON U.S.	580485
VISION NOVA	550211
VITRY C.A.	500004

Dates de parution sur E-FOOT 94 et Site Internet du District

Début des Championnats Dernières Divisions et Plateaux U6 à U13

Saison 2025/2026

Catégories Divisions	Dates début des Compétitions	Dates de Parution
SENIORS *(D4)*	**05.10.25**	**19.09.25**
CDM *(D1)*	**28.09.25 ou 05.10.25**	**19.09.25**
U18 *(D3)*	**05.10.25**	**19.09.25**
U16 *(D4)*	**05.10.25**	**19.09.25**
FUTSAL *(D2)*	**27.09.25 ou 04.10.25**	**19.09.25**
U12 & U13	**INTERCLUBS** **04.10.25** **Début des Critériums toutes catégories** A partir du 8 Novembre 2025	**JOURNEES ACCUEILS** **20.09.25**
U10 & U11		
U8 & U 9		
U6 & U7		
FEMININES *(D1)*	**05.10.25**	**19.09.25**

HORAIRES OFFICIELS DES MATCHES
Saison 2025/2026

CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
U15	14h00
Séniors Féminines	16h00
SAMEDI SOIR	
Séniors	18h30
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	09h30
U6/U7	11h00

Fiche de candidature pour intégrer une Commission – DISTRICT 94 -

Nom : …… **Prénom :** ……

Date de naissance : …… / …… / …….. **Adresse e-mail :** ……

COMMISSION(S) SOUHAITEE(S) :

1. ……..
2. ……..

Photo

Adresse de correspondance : ……
……
……

Tél. domicile : …….. **Tél. port.** : ……

Centres d'intérêt prioritaires (ex. : arbitrage, football féminin, etc.) :
……
……

Compétences professionnelles pouvant être mises au service du football :
……
……

Parienté
Avocats

ASSOCIATIONS SPORTIVES : Vous avez recours à des **auto entrepreneurs** ou des **prestataires extérieurs** pour le fonctionnement de votre club ? **RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS !**

La sous-traitance est une relation juridique complexe imposant au donneur d'ordre (le club) des obligations. Le donneur d'ordre doit procéder à des vérifications auprès du sous-traitant, au moment de la signature du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de la collaboration. Le club est tenu de respecter 2 obligations principales :

- ***Le devoir de vigilance***
- ***Le devoir de diligence***

LE DEVOIR DE VIGILANCE :

Le Club a la responsabilité de vérifier l'identité de son prestataire. Cette obligation de vigilance est nécessaire dans tous les contrats d'un montant minimum de 5.000 euros hors taxes. Il faut alors vérifier si le sous-traitant est bien immatriculé, s'il est en situation régulière auprès de l'URSSAF et si son statut est valide, en sollicitant :

- une **attestation de vigilance de l'URSSAF** de moins de 6 mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- **un document prouvant son existence, son immatriculation et portant le numéro de TVA intracommunautaire pour l'UE** : carte d'identification auprès du répertoire des métiers, extrait Kbis, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE, avis de situation SIRENE pour les micro-entreprises ;
- **l'attestation A1 pour les salariés de l'UE** soumis aux règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale et une attestation URSSAF pour les salariés hors UE.

LE DEVOIR DE DILIGENCE

L'objectif est de **vérifier l'exactitude des informations transmises**. Pour cela, le club doit saisir, sur le **site de l'URSSAF**, le code de sécurité figurant sur l'attestation. Si le club découvre un manquement du sous-traitant dans ses obligations déclaratives, il doit aussitôt enjoindre son prestataire à faire cesser cette situation, en adressant une lettre RAR

LES SANCTIONS :

Le manquement aux devoirs de vigilance et de diligence expose le club à **l'infraction de travail dissimulé.** Le club pourrait être considéré comme **solidaire du sous-traitant et assumer** les rémunérations, les indemnités, les impôts, les taxes, les cotisations, les pénalités et les majorations liées à la prestation, voire le remboursement des aides publiques dont aurait bénéficié le sous-traitant

Parienté Avocats 7bis rue de l'Aqueduc 75010 Paris.

Pré-requis licences 25/26

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint :

1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

4. La validation du RIB du club *(Menu "Organisation" puis "RIB Club")*

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider.
En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.

Les Formulaires

Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **Formulaires Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**

👉 **Cliquez ici pour retrouver les différents formulaires !**

JOUEUR / DIRIGEANT / VOLONTAIRE

Nom du club :

IDENTITÉ

ON 2022-2023

A remplir intégralement

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2025**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante **leouzan@paris-idf.fff.fr**

Région îledeFrance Crédit Mutuel GENERALI

Procès-Verbaux

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 26 aout 2025

MODIFICATIONS CALENDRIERS

U18 D2 :

- Poule A : Champigny FC prend la place de Creteil AC
- Poule B : Creteil AC prend la place de Champigny FC

+45 ans :

- Boissy FC 2 intègre le groupe B (alternance n°12)

+55 ans :

- Amical Club 2000 intègre le groupe A (alternance n°6)
- Retrait d'Orly AC 2 du groupe B

U16 D2 :

- Poule A : Le Perreux prend la place de Valenton FA
- Poule B : Valenton FA prend la place de Le Perreux

U16 D3.A :

Suite à une erreur administrative, l'équipe de ST MAUR VGA 2 reste dans ce groupe qui passe de 10 à 11.
Attention ! le passage à groupe de 12 équipes en U16 D3 entraine une descente de D3 en D4 à l'issue de la saison 2025 & 2026
Une journée est fixée le 20 décembre 2025, d'ores et déjà les clubs peuvent trouver un accord pour jouer avant cette date.

Seniors D2 :

Poule A : Vitry ES 1 prend la place de Bonneuil CSM 2
Poule B : Bonneuil CSM 2 prend la place de Vitry ES 1

Seniors D3.B :

Suite à une erreur administrative, l'équipe de ORLY AVS intègre ce groupe qui passe de 10 à 11.
Attention ! le passage à un groupe 12 équipes en SENIORS D3 entraine une descente de D3 en D4 à l'issue de la saison 2025 & 2026

INFORMATIONS CALENDRIERS 2025 & 2026

Attention ! rappel, ne pas tenir compte des numéros des journées, mais des dates CALENDAIRES.

CDM D1

Le calendrier sera fait début septembre 2025, MERCI aux clubs de CONFIRMER ou PAS leur engagement et d'après les retours, une décision sera prise ayant à ce jour 16 équipes.

D1 :

PORTUGAIS ACA. CHAMPIGNY	MENUIBLAN AS	VILLIERS ES
BRANCOS DE CRETEIL	MOLDAVIE FC	VINCENNOIS PORTUGAIS
LE PERREUX FRANCILIENNE	NOISEAU SS	PORTUGAIS VILL. ST GEORGES
MAISONS ALFORT FC	ST MAUR LUSITANOS	VERS L'AVANT VITRY « ARRET »

Plus NOUVEAUX engagements : BANN'ZAMNI FC & BOISSY UJ & COMORES FC

RAPPEL : Début des Compétitions

Seniors D1 (Groupe 12) :	Samedi 20 septembre 2025
Seniors D2 (2 Groupes 12) :	Dimanche 21 septembre 2025
Seniors D3 (2 Groupes de 10)	Dimanche 05 octobre 2025
Futsal D1 5 (Groupe de 10)	Samedi 20 septembre 2025
Jeunes (U18 & U16) (Groupes 10)	Dimanche 05 octobre 2025
U15 D1 (Groupe 12)	Samedi 27 septembre 2025
(Une D2 sera constituée à la rentrée avec les nouveaux engagements)	
U14 D1 (Groupe 12)	Samedi 27 septembre 2025
U14 Phase de brassage	Samedi 05 octobre 2025
Anciens D1 et D2 (groupes 12)	Dimanche 21 septembre 2025
Anciens D3 (groupes 14)	Dimanche 21 septembre 2025
(Suppression de la D4 Anciens suite au non-réengagement de nombreuses équipes)	
Anciens +45 Ans (groupes 12)	Dimanche 21 septembre 2025
Anciens +55 Ans (groupes 10)	Dimanche 05 octobre 2025

ANNEXES

	Début formation			Fin de la formation
Objet	**Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant J1**	*Bloc 1 (1er jour en présentiel)*	*Bloc 2 (2éme jour en présentiel)*	**Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo**
CERTIF CFI	Du 29/09/2025 au 05/10/2025	**X**	**X**	X
DEUST CFI U6/U9	Du 22/09/2025 au 29/09/2025	**30/09/2025**	**14/10/2025**	Du 15/10/2025 au 22/10/2025
CFI U10/U13	Du 24/09/2025 au 01/10/2025	**02/10/2025**	**16/10/2025**	Du 17/10/2025 au 24/10/2025
CFI SENIORS	Du 01/10/2025 au 08/10/2025	**09/10/2025**	**13/11/2025**	Du 14/11/2025 au 21/11/2025
CFI FUTSAL	X	**23/10/2025**	**24/10/2025**	X
CFI GDB				
CERTIF CFI	Du 03/11/2025 au 09/11/2025	**X**	**X**	X
DEUST CFI U10/U13	Du 28/10/2025 au 03/11/2025	**04/11/2025**	**18/11/2025**	Du 19/11/2025 au 26/11/2025
CFI U14/U19	Du 30/10/2025 au 05/11/2025	**06/11/2025**	**20/11/2025**	Du 21/11/2025 au 28/11/2025
CFI U6/U9	Du 18/11/2025 au 24/11/2025	**25/11/2025**	**11/12/2025**	Du 12/12/2025 au 19/12/2025
DEUST AF ARBITRAGE	X	**27/11/2025**	**04/12/2025**	X
CERTIF CFI	Du 08/12/2025 au 14/12/2025	**X**	**X**	X
DEUST CERTIF ORAUX	X	**09/11/2025**	**X**	X
JC DF JEUNES	**X**	**16/12/2025**	**X**	**X**
JC DF SENIORS	**X**	**18/12/2025**	**X**	**X**
CERTIF CFI	Du 02/02/2025 au 08/02/2025	**X**	**X**	**X**
DEUST CFI U14/U19	Du 27/01/2025 au 02/02/2025	**03/02/2025**	**17/02/2025**	Du 18/02/2025 au 25/02/2025
CFI U10/U13	Du 29/01/2025 au 04/02/2025	**05/02/2025**	**19/02/2025**	Du 20/02/2025 au 27/02/2025
CFI U14/U19	Du 03/02/2025 au 09/02/2025	**10/02/2025**	**10/03/2025**	Du 11/03/2025 au 18/03/2025
CFI U6/U9	Du 17/02/2025 au 23/02/2025	**24/02/2025**	**21/04/2025**	Du 22/04/2025 au 29/04/2025
CFI GDB	X	**26/02/2025**	**27/02/2025**	X
CFI FUTSAL	X	**05/03/2025**	**06/03/2025**	X
CERTIF CFI	Du 09/03/2025 au 15/03/2025	**X**	**X**	X
DEUST AF ETHIQUE ET INTEGRITE	X	**12/03/2025**	**19/03/2025**	X
CFI SENIORS	Du 10/03/2025 au 16/03/2025	**17/03/2025**	**02/04/2025**	Du 03/04/2025 au 10/04/2025
CFI U10/U13	Du 17/03/2025 au 23/03/2025	**24/03/2025**	**09/04/2025**	Du 10/04/2025 au 17/04/2025
CFI U14/U19	Du 24//03/2025 au 30/03/2025	**31/03/2025**	**14/04/2025**	15/04/2025 au 22/04/2025
CERTIF CFI	Du 13/04/2025 au 19/04/2025	**X**	**X**	X
DEUST CERTIF MSP	X	**28/04/2025**	**X**	X
CERTIF CFI	Du 11/05/2025 au 17/05/2025	**X**	**X**	X
JC DF JEUNES	X	**12/05/2025**	**X**	X
JC DF SENIORS	X	**19/05/2025**	**X**	X
CERTIF CFI	Du 08/06/2025 au 14/06/2025	**X**	**X**	X
CERTIF CFI	Du 06/07/2025 au 12/07/2025	**X**	**X**	X

2024/2025	17 CFI	5 CERTIF CFI	0 AF
2025/2026	17 + 2 CFI	8 CERTIF CFI	2 AF

CATEGORIES D'AGES

HOMMES				FEMMES		
CATEGORIE		PRATIQUES	NAISSANCE	CATEGORIE		PRATIQUE
ANCIENS +55 ans	Licence Vétérans	*Championnat Foot à 9*	**Dès 55 ans**			
ANCIENS +45 ans	Licence Vétérans	*Championnat Foot à 11*	**Dès 45 ans**			
ANCIENS	Licence Vétérans	*Championnat Foot à 11*	**1991**			
SENIORS	Licence Seniors	*Championnat Foot à 11*	**2005**	**SENIORS F**	*Licence U19F*	*Championnat Foot à 11*
U20	Licence U20	*Championnat Foot à 11*	**2006**			
	Licence U19		**2007**			
U18	Licence U18	*Championnat Foot à 11*	**2008**	**U18F**	*Licence U18F*	*Championnat Départemental et Régional Foot à 8 ou à 11*
	Licence U17		**2009**		*Licence U17F*	
U16	Licence U16	*Championnat Foot à 11*	**2010**		*Licence U16F*	
	Licence U15		**2011**	**U15F**	*Licence U15F*	*Championnat Départemental à 8 ou Régional à 11 ou mixité*
U14	Licence U14	*Championnat Foot à 11*	**2012**		*Licence U14F*	
	Licence U13		**2013**	**U13F**	*Licence U13F*	*Critérium départemental ou Mixité*
U13	Licence U13	*Critérium Foot à 8 (14 dates)*	**2013**			
	Licence U12		**2014**		*Licence U12F*	
U11	Licence U11	*Critérium Foot à 8 (14 dates)*	**2015**	**U11F**	*Licence U11F*	*Critérium départemental ou Mixité*
	Licence U10		**2016**		*Licence U10F*	
U9 DEBUTANTS	Licence U9	*Plateaux Foot à 5 (14 dates)*	**2017**	**U9F DEBUTANTES**	*Licence U9F*	*Critérium départemental ou Mixité*
	Licence U8		**2018**		*Licence U8F*	
U7 DEBUTANTS	Licence U7	*Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)*	**2019**	**U7F DEBUTANTES**	*Licence U7F*	*Mixité*
	Licence U6		**2020**		*Licence U6F*	
	Licence U6	5 ans révolus	**2021**		*Licence U6F*	

RENT a CAR

+PROCHE, -CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du Val-de-Marne de Football

10 % de réduction*

sur le montant de votre location

avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !

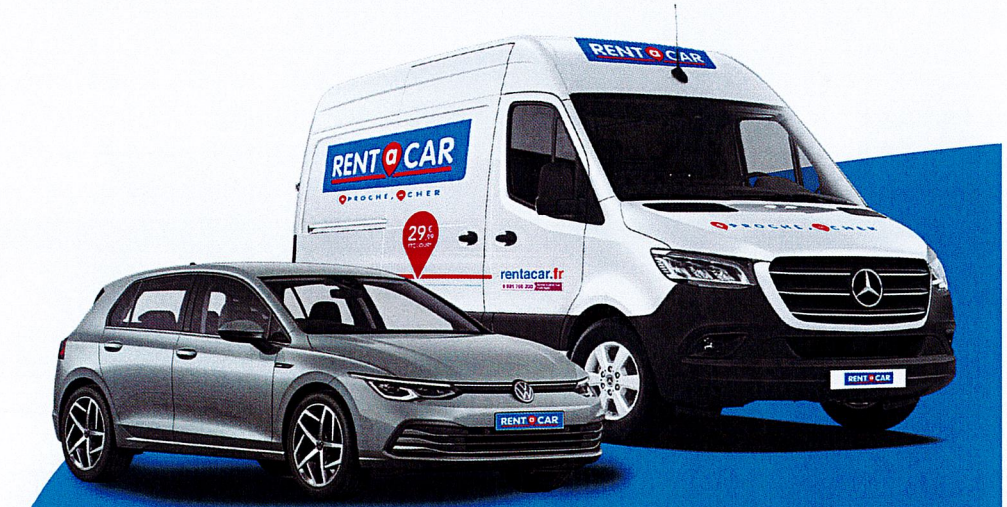

Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon lesconditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licenced'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

rentacar.fr

0 891 700 200 Service 0,20 €/min + prix appel

RENT a CAR

Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024
Véhicules de tourisme

Catégories		Exemple de modèle	1 à 3 jours	4 à 8 jours	9 à 15 jours	16 à 29 jours	30 jours et +		KM supp
			Prix par jour HT				Forfait Mensuel	Prix total mensuel	
			100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	3000 km	
A	ECO 3P	108, Twingo ou similaire	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23
B	CITADINE 5P	Clio, Polo, 208 ou similaire	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	Clio, Polo, 208 ou similaire	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24
C	AFFAIRE	Golf, 308, Megane ou similaire	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	Golf, 308, Megane ou similaire	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25
D	CONFORT	Qashqai, 3008, Renegade ou similaire	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28
DP	CONFORT BOITE AUTO	Qashqai, 3008, Renegade ou similaire	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28
DMP	MULTISPACE	Touran, 5008, X-trail ou similaire	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29
E	BERLINE	Talisman, 508, Passat ou similaire	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00
EP	BERLINE BOITE AUTO	Talisman, 508, Passat ou similaire	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31
F *	MINIBUS 9 places	Trafic 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34
FP	MONOSPACE 7places	Espace, Sharan ou similaire	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34

*** Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août**

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

ASSURANCES	
Garantie dommages (CDW) :	Inclus
Garantie vol (TP)	Inclus
Assistance 24H/24	inclus

Tampon et signature